Note rectificative de publication du TA Major Pénitentiaire - Filière encadrement.

La CGT Pénitentiaire vous informe qu'une note rectificative encadrant le Tableau d'Avancement de Major Pénitentiaire 2024, filière encadrement, vient de paraître.

Il est rappelé que pour prétendre à cette promotion annuelle, par voie d'inscription au choix, il est impératif d'avoir, au 1er Janvier 2024, seize ans de service effectifs dans le corps dont 8 ans dans le grade de Premier Surveillant.

Le nombre de promotions au grade de Major Pénitentiaire pour cette voie est fixé à :

3

Les propositions d'avancement sont à transmettre au bureau de la gestion des personnels avant le 29 Mars 2024.

Elles devront être accompagnées de:

- La liste globale par ordre de mérite des agents proposés par le Directeur(trice) Interrégional(e).
- Les fiches de propositions établies par les Chefs d'Etablissement accompagnées des trois dernières fiches de notation.

Seront pris en compte la manière de servir et les services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance des agents proposables. En cas de nécessité, l'ancienneté départagera les agents promouvables.

Les résultats seront diffusés à partir du 18 Avril 2024.

Montreuil le 20/03/2024